

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JANVIER 2022

Le **vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux** les membres du Conseil Municipal de la commune de Sauze -Vaussais se sont réunis à 20h00, salle du conseil de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas RAGOT Maire, conformément aux articles L.212-10 et L.21228-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2022

Etaient présents : RAGOT Nicolas, HÉRISSE Mathieu, BOUCHEREAU Isabelle, BABIN Eric, PROU Marie Hélène, LEGRAND Nicole, HAMEL Patrice, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, BRUCHON Sylvie, POUILLOUX Laetitia, BONNET Sylvie (arrivé à 20h20), Patrice PORCHERON, BARILLOT Brenda, LOCHON Johnny (arrivé à 20h30), GUILLAUD Yann (arrivé à 20h10),

Etaient excusés :

DERRÉ Séverine pouvoir à Catherine Lamothe

LEGERON Gilles pouvoir à Patrice Hamel

KNIGHTS Joseph pouvoir à Eric Babin

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : BOUCHEREAU Isabelle

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2021

Procès-verbal accepté à l'unanimité des présents soit 15 votants à l'ouverture de la séance

2 – Tourisme – Présentation du bilan 2021 du village vacances

Reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

3 – Mellois en Poitou- Présentation du PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**) consiste en la mise en œuvre, par la Communauté de Communes Mellois en Poitou, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers.

Ce programme a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

M. Le Maire rappelle que les tarifs facturés par le Smited ne cessent de croître et que les nouvelles actions mises en place devraient permettre de limiter les coûts.

Trois colonnes enterrées devraient être installées sur la commune dans les années à venir.

4 – Budget - Finances

Afin de régulariser une écriture concernant l'attribution de compensation 2020 de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, le conseil valide les écritures budgétaires suivantes :

- *Article 673 : 1 620 €*
- *Article 65888 : 1620 €*

5 – Ressources Humaines

5.1 – Les conseillers valident la proposition de convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation des logiciels EKSAE avec le Centre de gestion.

5.2 – Ils valident également la proposition de convention d'accompagnement pour la gestion opérationnelle des dossiers de retraite des agents relevant de la CNRACL. M. Le Maire précise qu'à ce jour, ces dossiers sont traités en interne.

5.3 – Le conseil valide les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Une visio-conférence sur la réforme de la protection sociale aura lieu le 3 février 2022.

5.4 – Les conseillers valident la proposition de convention relative au dispositif de traitement des dossiers de demande d'allocations de chômage et de leur gestion, avec le centre de gestion.

5.4 – Le Conseil approuve à l'unanimité le passage de 20 à 24 heures d'un agent technique à compter du 1^{er} mars 2022 (et ce après saisine du comité technique).

6 – Urbanisme - Voirie

6.1- M. le Maire informe le conseil sur les droits de préemption non levés durant le mois écoulé.

- *1 rue du Chèvrefeuille*

- *11 Place de La Chaume*

- *4 route de Chef-Boutonne*

- *17, rue de la Chevalonnerie*

- *38 et 40 rue de l'Echellier.*

6.2- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'installation d'une pompe à chaleur qui empiètera sur le domaine public ; l'habitation se situe dans un passage rue Neuve. Un conseiller ne prend pas part au vote.

6.3- En 2021, le Conseil Municipal a fait valoir son droit de préemption pour deux terrains situés en centre bourg. Les conseillers prennent connaissance des réclamations des propriétaires qui ne peuvent aboutir dans la mesure où les règles ont été respectées.

7 - Questions diverses :

- a- La convention de partenariat avec le département des Deux-Sèvres pour la mise à disposition du stade a été validée pour un montant de 1 593.60 € (Année 2021).
- b- M. Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont la possibilité de participer à des formations organisées par l'association des maires.
- c- M. Le Maire informe le Conseil qu'une haie remarquable a été taillée et que l'agriculteur concerné a été reçu. Il rappelle que les haies classées au PLU ne peuvent être arrachées ni coupées sans autorisation écrite de la Mairie.
- d- Concernant le projet du City Stade, la municipalité peut prétendre à une subvention de 50 % dans le cadre du plan « 5 000 terrains de sport d'ici 2024 ». Elle a par ailleurs demandé une subvention dans le cadre de la DTER pour 40 %. Le montant global des subventions ne pourra pas dépasser 80 % ce qui est une bonne nouvelle pour ce projet. Un taux dérogatoire de 40% va être sollicité auprès de l'ANS.
- e- Un dossier d'information sur le déploiement de l'antenne 5G a été déposé en mairie. Une anomalie a été notamment constatée (absence de prise en compte du camping situé à moins de 100 m).
- f- Les professionnels de santé se sont rassemblés en association, ils entament un travail sur le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.
- g- Suite à plusieurs sollicitations, M. Le Maire informe le conseil que l'installation du panneau publicitaire au croisement de la route de Mairé-Levescault n'est pas légale et qu'un courrier a été adressé.
- h- Mme Prou présente le bilan des colis distribués à nos aînés de plus de 80 ans par le CCAS. 125 colis ont été confectionnés. 17 colis n'ont pas été remis (absences, départs...). Le Conseil décide d'en faire bénéficier les bénévoles de la médiathèque et les résidents du Foyer résidence. Le bilan financier : 1 399 €.
- i- Bilan d'utilisation de la Zoé. Le Conseil confirme que la réservation ne peut être qu'occasionnelle, elle ne peut en aucun cas, venir remplacer un véhicule personnel en panne.
- j- M. Le Maire informe que le Conseil Communautaire a validé lors de sa dernière séance le rythme scolaire de 4,5 jours : 53 votes pour. 77 votants.
- k- M. Hérissé précise que la cabane de jeux pour les 0-5 ans a été commandée et sera livrée avec l'autre structure sans frais complémentaire sur le site du Puy d'Anché.
- l- M. Hérissé informe le conseil du coût annuel de la location de la nacelle (environ 10 k€). Un débat est engagé sur une éventuelle acquisition. Aucune décision n'a été prise.
- m- Mme Prou précise que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le samedi précédent et que la motivation de ces derniers est toujours au rendez-vous.

La date du prochain conseil est fixé au 1^{er} mars 2022.

La séance est levée à 22 heures.

Suivent les signatures.